



Table avec allonges non conforme

Par **phil2000**, le **17/06/2011 à 18:54**

Bonjour,

j'ai acheté une table avec allonges en magasin en novembre 2010, prix 1800 EUR.

Au moment de la livraison, il y avait une erreur sur le montant de la facture et le somme de 800EUR a été réglée.

La semaine suivant la livraison, le vendeur et moi l'acheteur avons pris connaissance de cette erreur.

Toutefois, j'ai également constaté un défaut sur cette table (à l'ouverture des allonges, celle ci ne sont pas alignées avec le centre de la table et ne sont pas au même niveau).

J'ai donc demandé par courrier recommandé une mise en conformité ou un remboursement de la table. Je n'ai pas eu de réponse sur ce point.

Par contre n'ayant toujours pas payé le solde de la commande craignant que le vendeur ne répare ma table, celui ci me menace d'envoyer l'huissier.

Quels sont mes droits s'il vous plait ?

Suis je en droit de demander le remboursement de la table et de la restituer ?

Merci pour vote aide.